

Le notaire qui retiendra la minute de l'acte de vente procédera à l'instruction du dossier. La répartition des tâches entre le notaire du vendeur et le notaire de l'acquéreur est précisée dans les tableaux non exhaustifs suivants ; pour toute tâche non prévue dans les tableaux, les notaires devront déterminer d'un commun accord lequel sera chargé de l'accomplir :

I. LORSQUE LA REDACTION DE L'ACTE REVIENT AU NOTAIRE DU VENDEUR

PIECES ET DEMANDES	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE DU VENDEUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACHETEUR (A TRANSMETTRE AU NOTAIRE DU VENDEUR)
CONCERNANT LES PARTIES AU CONTRAT		
Extrait actes état-civil de toutes les parties	X	
Contrat de mariage / PACS de l'acquéreur		X
Statuts et K Bis acquéreur	Demande au Greffe	Version en possession du client le jour de l'ouverture du dossier
Délibération acquéreur		X
Contrat de mariage / PACS du vendeur	X	
Statuts et K Bis vendeur	X	
Délibération(s) vendeur	X	
Ordonnance Juge des Tutelles pour autoriser la vente	X	
Certificat non-recours Juge des Tutelles	X	
Notification SRU art. L271-I CCH	X	
Vérifications relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	X	X
CONCERNANT LE BIEN		
Titre de propriété immédiat	X	
EDD & règlements de copropriété, avec modificatifs éventuels	X (aux frais du vendeur)	
Extrait cadastral mod.I	X	
Titres de propriété antérieurs	X	
Avis des Domaines	X	
SITUATION HYPOTHECAIRE		
Etat Hors formalités et renouvellement	X	
Fiche d'immeuble / personnelle	X	
CREANCIERS		
Arrêté de compte	X (aux frais du vendeur)	
Acte de mainlevée d'inscription	X (aux frais du vendeur)	
REGLES & AUTORISATIONS D'URBANISME		
Certificat d'urbanisme	X	
Note d'urbanisme	X	
Documents relatifs au lotissement (arrêté...)	X	
Cahier des charges de droit privé / statuts ASL	X	
Plan de bornage	X	
Document d'arpentage	X	

PIECES ET DEMANDES	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE DU VENDEUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACHETEUR (A TRANSMETTRE AU NOTAIRE DU VENDEUR)
Changement d'affectation des locaux à la demande de l'acquéreur / documents relatifs à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme par l'acquéreur		X
Dossier construction : Permis de construire - DAT - conformité / non-opposition à conformité	X	
Déclaration préalable de division / permis d'aménager	X	
Autorisations d'urbanisme commercial (CDAC)	X	
Certification non-recours / non retrait d'une autorisation d'urbanisme	X	
Lettre récapitulative Mairie sur autorisations urbanisme et absence de contentieux	X	
PURGE DES DROITS DE PREEMPTION PUBLICS ET PRIVES	X	
DIAGNOSTICS CONSTRUCTION & AUTRES		
Rapports plomb - amiante - termites - gaz - mesurage - électricité - performance énergétique - ESRIS etc.	X	
Contrôle de l'installation d'assainissement	X	
D.I.U.O.	X	
Sécurité Piscine	X	
Attestation de raccordement au réseau collectif d'assainissement	X	
Consultations BASOL, BASIAS, autres bases de données environnementales	X	
Documentation suivant le Code de l'environnement : établissements classés, ERP, ...	X	
En région parisienne : renseignements sur les carrières - fichier VIDOC	X	
Certificat de numérotage - alignement - non-péril etc.	X	
COPROPRIETE OU ASL		
Coordonnées du syndic	X	
Derniers appels de charges	X	
Etat daté, pré-état daté, article 20	X	
Quitus charges ASL	X	
Procès-verbal Assemblées Générales des trois dernières années	X	
Dossier technique global	X	
Confirmation du syndic que l'acquéreur n'est pas propriétaire ou à jour (art. 22 II)	X	
ASSURANCES		
Dommages-ouvrages et quittance	X	
Décennale et quittance	X	
Incendie	X	
FISCALITE		
Imprimé 2048	X	
Représentant fiscal accrédité	X	

PIECES ET DEMANDES	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE DU VENDEUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACHETEUR (A TRANSMETTRE AU NOTAIRE DU VENDEUR)
Information Prélèvement art. 1529 CGI (terrains devenus constructibles)	X	
Information Prélèvement art. 1605 nonies CGI (terrains devenus constructibles)	X	
DEMARCHES LIEES AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION		X
PROCURATIONS		
Acquéreur		X
Vendeur	X	
En cas de donation antérieure (art. 924-4 al.2 Cc)	X	
Logement de la famille (art. 215 al 3 Cc)	X	
AUTRES		
Avis taxe foncière année N-I ou N	X	
Toutes informations utiles à transmettre au notaire choisi par le vendeur pour lui permettre d'assurer l'instruction du dossier		X
Libération du prix au vendeur	Par le notaire du vendeur.	